



Cuba et la Position commune de l'Union européenne

Par [Salim Lamrani](#)

Mondialisation.ca, 02 novembre 2010

2 novembre 2010

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)



Le 25 octobre 2010, l'Union européenne a décidé de maintenir la Position commune sur Cuba, imposée en 1996 par l'ancien Premier ministre espagnol José María Aznar, qui limite fortement les relations politiques et diplomatiques entre Bruxelles et La Havane. En échange de la suspension du Titre III – qui affectait les entreprises européennes – de la loi Helms-Burton adoptée la même année, législation au caractère extraterritorial qui accroît les sanctions économiques contre l'île des Caraïbes, Bruxelles avait accepté de s'aligner sur la politique étrangère étasunienne vis-à-vis de Cuba¹.

Trinidad Jiménez, ministre espagnole des Affaires étrangères, avait plaidé en faveur d'un changement : « *Il est temps de forger un nouveau dialogue, une nouvelle relation entre l'UE et Cuba*² ». Mais la proposition de l'Espagne de mettre un terme à la Position commune, qu'elle juge discriminatoire, inefficace et illégitime, n'a pas été acceptée par l'ensemble des nations, l'unanimité étant nécessaire pour son abrogation. L'Espagne, l'Italie, la France et l'Irlande, entre autres, étaient favorables à son élimination alors que d'autres tels que la Suède, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque prônaient son maintien³. L'Europe des 27 s'est contentée de demander à sa haute représentante pour les Affaires étrangères et de sécurité commune, Catherine Ashton, d'étudier les possibilités de négocier un accord bilatéral avec les autorités cubaines⁴.

En effet, la Position commune, qui se justifie officiellement en raison de la situation des droits de l'homme à Cuba, est discriminatoire dans la mesure où le seul pays du continent américain, du Canada à l'Argentine, à être stigmatisé de la sorte par l'Union européenne est Cuba, alors que selon les rapports d'Amnistie Internationale, l'île des Caraïbes est loin d'être le plus mauvais élève de l'hémisphère en termes de violation des droits fondamentaux. Elle est inefficace car elle n'a eu aucune influence sur les décisions prises par les autorités de La Havane et a conduit à un gel des relations bilatérales. Elle est enfin illégitime puisque de nombreux pays de l'Europe des 27 – en particulier ceux qui se sont opposés à la normalisation tels que la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et le Royaume-Uni – présentent, selon Amnistie Internationale, une situation des droits de l'homme plus désastreuse que celle de Cuba⁵.

Bruno Rodríguez, ministre cubain des Affaires étrangères, a souligné lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies que son gouvernement ne reconnaissait à l'Union européenne « *aucune autorité morale ni politique pour critiquer [Cuba] au sujet des droits de l'homme* », rappelant que le Vieux Continent était la scène de déportations de minorités, de répression des manifestations, de législations anti-immigrés et en proie à une croissante exclusion sociale. Il a également averti qu'aucune normalisation des relations

n'était possible tant que la Position commune resterait en vigueur⁶.

La rhétorique des droits de l'homme de l'Union européenne souffre d'un manque de crédibilité, en raison du caractère sélectif de la politique de Bruxelles. En effet, elle s'apparente à un prétexte dans la mesure où des pays responsables de violations massives des droits de l'homme – assassinats d'opposants, de militants sociaux et de syndicalistes, actes de torture et de barbarie, découverte de fosses communes – tels que la Colombie ou le Honduras sont loin d'être des priorités pour l'Europe.

En effet, depuis le coup d'Etat au Honduras et l'instauration de la dictature militaire le 27 juin 2009 dirigée dans un premier temps par Roberto Micheletti et ensuite par Porfirio Lobo depuis le 28 janvier 2010, près de cinq cents assassinats, autant de cas de disparition et d'innombrables actes de torture et de violence, commis par les forces de l'ordre, ont été rapportés⁷.

En décembre 2009, à La Macarena en Colombie, le plus grand charnier de l'histoire de l'Amérique latine a été découvert. Pas moins de 2 000 corps étaient enterrés dans une fosse commune et selon les témoignages recueillis par des eurodéputés britanniques présents sur place, il s'agirait de syndicalistes et leaders paysans assassinés par les paramilitaires et les forces spéciales de l'armée colombienne. Le juriste Jairo Ramírez, secrétaire du Comité permanent pour la défense des droits de l'homme en Colombie, a décrit la scène effroyable : « *Ce que nous avons vu donnait froid dans le dos. Une infinité de corps, et à la surface des centaines de plaques de bois de couleurs blanche avec l'inscription NN et des dates qui vont de 2005 à aujourd'hui. Le commandant de l'armée nous a dit qu'il s'agissait de guérilleros morts au combat, mais les gens de la région nous parle d'une multitude de leaders sociaux, paysans et défenseurs communautaires qui ont disparu sans laisser de trace* ». Malgré les multiples témoignages et la présence de parlementaires européens, malgré le départ d'une délégation parlementaire espagnole sur place pour effectuer une enquête, l'Union européenne n'a pas jugé utile d'imposer une Position commune à la Colombie⁸.

Le véritable objectif de l'UE vis-à-vis de La Havane a clairement été défini par Javier Solana, le prédécesseur de Catherine Ashton, lors d'une réunion avec les ministres des Affaires étrangères européens. Cuba « *doit effectuer certaines réformes économiques beaucoup plus claires et plus rapides* ». Bruxelles conditionne ainsi la levée de la Position commune, non pas à une éventuelle amélioration des droits de l'homme – préoccupation accessoire – mais à un changement de la structure économique du pays, à savoir une libéralisation du marché interne⁹.

L'Europe des 27 a de nouveau perdu une occasion de normaliser ses relations avec La Havane et de démontrer que sa politique étrangère n'était pas tributaire de celle de la Maison-Blanche. En abrogeant la Position commune et en adoptant une posture rationnelle, constructive et indépendante, comme le prône l'Espagne, l'UE aurait effectué un pas dans la bonne direction. Mais Bruxelles n'a, semble-t-il, pas encore saisi l'idiosyncrasie cubaine. En effet, le gouvernement de l'île est ouvert à tout – sauf à la négociation de la souveraineté et de l'identité nationales – dès lors que les relations se basent sur le dialogue, le respect et la réciprocité – comme l'a démontré l'accord avec l'Eglise catholique et l'Espagne qui a débouché sur la libération de tous les prisonniers dits « *politiques* ». En revanche il se montre résolument inflexible – il n'y a qu'à voir l'état des relations entre Washington et La Havane depuis un demi-siècle – dès lors que le langage de la force, de la menace ou de la contrainte prend le pas sur la diplomatie conventionnelle.

Notes

1 Juan O. Tamayo, « Unión Europea mantiene Posición Común », *El Nuevo Herald*, 25 octobre 2010.

2 *Agence France Presse*, « L'Europe envisage d'assouplir sa position vis-à-vis de Cuba », 25 octobre 2010.

3 *EFE*, « Afirmen que la UE mantendrá posición común », 25 octobre 2010 ; *Agence France Presse*, « UE prevé mantener Posición Común con Cuba pero estudia un gesto de apertura », 20 octobre 2010 ; *Agence France Presse*, « Cuba : la position de l'EU plus souple ? », 22 octobre 2010.

4 *EFE*, « España dice que 'ha quedado superada' la 'posición común' de la UE sobre Cuba », 25 octobre 2010.

5 Salim Lamrani, *Double Morale. Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme*. Paris, Editions Estrella, 2008.

6 *Cubadebate*, « Unión Europea no tiene autoridad moral para criticar a Cuba, afirma Canciller », 26 octobre 2010.

7 Maurice Lemoine, «Selon que vous serez Cubain ou Colombien...», *Le Monde Diplomatique*, 26 février 2010.

8 Antonio Albiñana, «Aparece en Colombia una fosa común con 2.000 cadáveres», *Público.es*, 26 janvier 2010.

9 *Agence France Presse*, « Solana pide a la isla reformas más contundentes », 25 octobre 2010.

Salim Lamrani : Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris Sorbonne-Paris IV, Salim Lamrani est enseignant chargé de cours à l'Université Paris Sorbonne-Paris IV, et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, et journaliste français, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Cuba. Ce que les médias ne vous diront jamais (Paris : Editions Estrella, 2009).

Contact : lamranisalim@yahoo.fr

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Salim Lamrani](#), Mondialisation.ca, 2010

Articles Par : [Salim Lamrani](#)

A propos :

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et

journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca